

LE DIF CHEZ FEDEX

L'entreprise de transport express international FedEx a développé un intranet de formation pour gérer le DIF afin de faire face à son succès

L'entreprise de transport express international FedEx France enregistre un nombre important de demandes de DIF (droit individuel à la formation) par ses salariés, au moment où certains s'interrogent sur l'efficacité de ce dispositif et son appropriation par les salariés et les employeurs. "Le seul bémol que je mets au dispositif: les retours sont tellement nombreux que nous avons dû renforcer notre équipe de gestionnaires du DIF pour répondre aux attentes et suivre les demandes. Nous ne nous attendions pas à un tel succès", indique Catherine Dubois, en charge de l'application du DIF chez FedEx.

Depuis le démarrage effectif du dispositif dans l'entreprise en juin 2006, 150 demandes ont été acceptées et certains salariés ont même bénéficié de plusieurs DIF. Les compteurs individuels sont à 40 heures actuellement, mais les formations demandées sont courtes, d'une à deux journées (7 heures ou 14 heures), sur le temps de travail. "Le DIF a pu répondre à des demandes latentes qui n'étaient pas satisfaites par le plan", précise Catherine Dubois. "Si le DIF était supprimé, ce serait vraiment mal vécu par les salariés!".

CATALOGUE INTERNE

L'entreprise a souhaité "aller vite" dans la mise en œuvre du DIF, et inciter les salariés à utiliser leur droit au fur et à mesure, pour éviter d'avoir à faire face à de nombreuses demandes de 120 heures au terme de la durée de cumul des droits prévue par la loi (6 ans). Il y a un an, FedEx a réfléchi à la mise en place d'un catalogue interne recensant une quarantaine de formations correspondant aux priorités de sa branche, celle du transport aérien (L'AEF du 08/08/2005, [55214](#)). L'accord de branche du 9 septembre 2004 a retenu les actions prioritaires suivantes: anglais technique et commercial à finalité professionnelle, expression écrite et orale, management d'équipe, nouvelles technologies, facteurs humains, tuteurs, formateurs et instructeurs, communication et relations interculturelles, formations techniques et qualité, normes réglementaires.

Le catalogue a été mis en ligne sur l'intranet de l'entreprise en mai-juin 2006. "Il n'y a pas d'accès prioritaire au catalogue", souligne Catherine Dubois, hormis la typologie assez large de publics prioritaires fixés par l'accord (salariés pour lesquels une action de formation peut préparer ou accompagner une promotion, salariés cherchant à réaliser un projet professionnel, salariés pour lesquels une formation peut faciliter le reclassement...). "Toute demande de DIF est acceptée tout au long de l'année si elle figure au catalogue. La seule restriction est le nombre d'heures acquises insuffisantes." La période des fêtes de fin d'année et celle des congés d'été sont également proscrites pour les départs en DIF.

INTRANET DIF

Pour développer cette gestion de la formation sur son intranet, FedEx a fait appel à RF (Revue fiduciaire) Formation, le département formation du groupe Revue fiduciaire. Cet intranet de formation comporte plusieurs accès dont l'un est réservé au salarié qui peut choisir le contenu de sa formation et les dates de sa réalisation. Après en avoir discuté avec son manager, celui-ci a la possibilité de l'inscrire en ligne. L'attestation d'inscription qui vaut convocation à la formation est immédiatement remise au salarié après l'enregistrement sur l'intranet. "Les démarches sont ainsi simplifiées. Le salarié a la garantie que sa demande de DIF a été

acceptée et que sa participation est enregistrée." Une convocation lui est adressée ultérieurement. Les managers ont eux aussi un accès réservé à l'intranet qui leur permet de suivre les départs en DIF qu'ils ont validés et de suivre en direct la réalisation du plan de formation.

Fort du succès rencontré auprès de cette entreprise, le groupe RF Formation entend proposer des intranets de formation à d'autres entreprises du transport aérien: "Plus qu'un outil de gestion de la formation, l'intranet permet d'élaborer des statistiques, c'est aussi un outil de reporting", souligne Guy Bohbot, directeur du département formation du groupe Revue Fiduciaire.

Contact: Imédia Conseil, Nicolas Mérigeau, 01 43 38 75 35, nmerigeau@imedia-conseil.fr
Dépêche n° 72497 © Copyright L'AEF - 1998/2006.

Conformément au code sur la propriété intellectuelle, toute reproduction ou transmission, de cette dépêche est strictement interdite, sauf accord formel de L'AEF.

Dépêche n°**72497**

Paris, Mardi 12 décembre 2006, 18:31:19

Valérie Grasset Morel